

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240105-DE



Exécutoire le 23 janvier 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 23	<b>Séance du 15 janvier 2024</b>
Date de la convocation : 9 janvier 2024	
<b>Delib20240105</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET  
Mme Aude LE CAM à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
M. Jérôme PIERRE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Madame Pascale BOURSIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240105-DE



Exécutoire le 23 janvier 2024

**Delib20240105**

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux**

Après avoir entendu Monsieur le Maire proposer la création des 3 postes suivants :

- un agent d'accueil-état civil et instructeur CNI/Passeport au service Population sur un grade d'adjoint administratif à temps complet,
- un assistant au service des Ressources Humaines sur un grade d'adjoint administratif à temps complet,
- un policier municipal au service de la Police Municipale sur un grade de Brigadier-chef principal à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 3.

Filière : Police

Cadre d'emploi : agent de police municipale

Grade : Brigadier-chef principal

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 :

N° 228	Attaché principal	Créé par délibération du 26/01/2015
N° 328	Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	Créé par délibération du 26/06/2023

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- de créer les trois emplois permanents suivants :

- un agent d'accueil-état civil et instructeur CNI/Passeport au service Population, de catégorie C sur un grade d'adjoint administratif à temps complet,
- un assistant au service des Ressources Humaines, de catégorie C sur un grade d'adjoint administratif à temps complet,
- un policier municipal au service de la Police Municipale, de catégorie C sur un grade de Brigadier-chef principal à temps complet.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240105-DE



Exécutoire le 23 janvier 2024

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° : pour les emplois de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le cas échéant, l'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif, catégorie C1.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 janvier 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN